

Explications concernant l'utilisation des crochets dans le projet de conclusions

Le projet de conclusions contient de nombreux termes entre crochets.

Deux situations sont à distinguer aux fins du processus d'amendement.

Situation 1

Une barre oblique dans le texte indique que deux solutions sont proposées. Dans ce cas, votre amendement vous permet de faire connaître votre préférence.

Par exemple, au paragraphe 3:

[le manque de possibilités de travail décent montre que] / les progrès demeurent

Vous pouvez soumettre un amendement pour proposer la suppression de «le manque de possibilités de travail décent montre que», ce qui signifie que vous souhaitez vous conserver uniquement le second membre de phrase.

Situation 2

Les termes apparaissant entre crochets mais sans barre oblique («/») indiquent simplement que le groupe de rédaction n'est pas parvenu à un consensus. Cela n'a **aucune** incidence sur la soumission des amendements proposés.

Ainsi, au paragraphe 10 c):

Promouvoir [le plein emploi productif et le travail décent,] [l'emploi sur les plans aussi bien qualitatif que quantitatif,] tout en assurant une protection adéquate ...

Si vous souhaitez conserver le texte dans son intégralité, il est inutile de soumettre un amendement (ne tenez simplement pas compte des crochets).

Si, au contraire, vous voudriez qu'un terme ou groupe de termes soit modifié, vous devez soumettre un amendement conformément à la pratique habituelle.